

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00030

FONDS EAU - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, BERGER, M. Jean-Luc BASSON. Mme Françoise M. Eric BERLIVET. Mme Nora BERROUKECHE, Μ. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, CHASSAUBENE. M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Jean-Luc M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Christian Marc TARDIEU. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT, M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240124-D202400030I0

Date de mise en ligne : 01 février 2024

- M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
- M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
- M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,

M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024 FONDS EAU - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le 6ème Objectif de Développement Durable défini lors du Sommet de l'ONU du 25 septembre 2015 vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables.

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, Saint-Étienne Métropole s'empare du dispositif « 1 % eau » créé par la Loi 2005-95 du 9 février 2005 dite « Loi Oudin » en créant un Fonds Eau SEM doté d'environ 50 000 € par an.

Ce Fonds Eau SEM a pour objectif de soutenir la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement, le renforcement des compétences des acteurs privés et/ou publics locaux du secteur eau et assainissement et la sensibilisation et l'éducation à la santé des populations bénéficiaires.

Il est ouvert aux projets portés par les communes-membres de Saint-Étienne Métropole, les associations domiciliées sur le territoire de SEM ou les associations domiciliées sur le territoire d'une ville étrangère, partenaire d'une commune-membre.

Le Fonds Eau SEM finance des projets portés sur tout territoire ciblé par l'Aide Public au Développement, selon la liste fixée par l'OCDE, ou nécessitant une aide d'urgence. Une priorité est accordée aux projets mis en œuvre sur des territoires partenaires des communes-membres de Saint-Étienne Métropole.

Chaque projet retenu fait l'objet d'une convention d'attribution de subvention.

L'association Saint-Chamond Espoir, établie à Saint-Chamond, a présenté un projet intitulé « Extension du réseau d'adduction d'eau de source de la municipalité rurale de Roshi ».

Le projet cible la municipalité rurale de Roshi, située dans la Province de Bagmati, au Népal. Cette intercommunalité rassemble quatre villages situés en milieu rural montagneux, isolé et pauvre, à l'est de la capitale nationale Katmandou. Il vise à poursuivre les opérations que soutient l'association depuis 2019 pour la mise en place d'un réseau de récupération de l'eau de source, de stockage et de distribution, en prolongeant le réseau de distribution.

L'enjeu principal de ce projet est d'améliorer les conditions de vie locales, notamment libérer les femmes et enfants d'une corvée d'eau difficile qui éprouve leur santé.

Conformément au règlement du Fonds, cette demande a été examinée par une Commission réunissant les Vice-Président.e.s en charge des Relations Internationales, de l'Eau et de l'Assainissement. La Commission a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 8 500 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve les conventions d'objectifs et de financement entre Saint-Etienne</u> <u>Métropole et l'Association «Saint-Chamond Espoir» ;</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les dites conventions d'objectifs et de financement entre Saint-Etienne Métropole et l'Association «Saint-Chamond Espoir» ;</u>
- <u>les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget</u> Relations Internationales :
- <u>les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 75 du budget Relations Internationales.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 3ème Vice-Présidente

La Première Vice-Président,

Sylvie FAYOLLE